

Date de la convocation : 24/03/2026  
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29  
 Président : M. CALARD, doyen d'âge  
 Secrétaires de séance : F. AMBROGGI, Conseiller Municipal  
 Nombre de présents : 28  
 Nombre de pouvoirs : 1  
 Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à 10 h, le Conseil Municipal de la Commune de Charbonnières-les-Bains, dûment convoqué par Monsieur Gérard EYMARD, Maire sortant, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances

Présence du Conseil Municipal

NOM ET PRENOMS	PRESENT (E)	ABSENT (E)	REPRESENTE (E) PAR :
AMBROGGI Florent	x		
ARCOS Sebastian	x		
BAILBE Anne	x		
BERGER Jean	x		
BOY Patrick	x		
BRILLAND-RIGOUDY Marine	x		
CALARD Michel	x		
CANIFFI Christophe	x		
CARRON Eric	x		
DANA Frank	x		
DEFLAUX Caroline	x		
DENIAU Catherine	x		
DUSSARDIER Véronique	x		
GRENIER Armelle	x		
GUEZET Natacha	x		
HORRIOT Eric	x		
JARROSSON Pascale	x		
LAURENT Claude	x		
LHOPITAL Philippe	x		
MARBACH Benoît	x		
MOULIN Joëlle	x		
NDJOMO Aurélie	x		
PAYEN Geoffrey	x		
PINTE Karine	x		
PONCET Valérie	x		
SERIN Guillaume	x		
TCHADJIANE Sandra	x		
VAN DER HAM Maxime	x		
VERGNE Valérie		x	Armelle GRENIER

Présidence de séance par le doyen d'âge Michel CALARD, assisté du plus jeune conseiller en qualité de secrétaire Florent AMBROGGI

➤ Discours de Michel CALARD

Chers conseillers municipaux, chers amis charbonnois, Mesdames, Messieurs,

Comme j'aime bien les bonnes pensées, je commencerai par une citation :  
*Sans connaissance de l'Histoire, l'esprit d'un homme est pauvre. Toute opinion sur le présent doit être nourrie par elle. Et l'on ne peut s'interroger valablement sur l'avenir que si l'on est imprégné du passé.*  
Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française (1918-2009).

Je suis très ému aujourd'hui par ce privilège de prononcer les premiers mots de cette nouvelle mandature. Je reviens avec émotion comme élu dans cette *maison commune*, comme on disait autrefois.

Tout d'abord, je tiens à féliciter tous les nouveaux élus, de la majorité comme de l'opposition.

Je remercie trois personnes qui m'ont fait confiance en m'accordant la chance de les accompagner dans la victoire :

- ✓ Jean Claude Bourcet en 1989 puis en 1995, il pouvait être presque mon père ;
- ✓ Maurice Fleury, en 2006 puis en 2008, il était comme mon grand frère ;
- ✓ Sébastien Arcos, en 2026, il pourrait être ... comme mon fils !

Vingt ans de mandat comme simple conseiller municipal, puis comme conseiller municipal délégué à l'information, enfin comme adjoint à la vie associative et aux commerces ont enrichi ma personnalité et mes connaissances sur la vie publique. Aux nouveaux élus, je leur souhaite un engagement passionné pour l'intérêt public.

J'ai bien profité de la cure d'abstinence municipale de 12 ans pour me consacrer entièrement à la recherche pour la défense de l'Histoire de notre commune avec l'association que j'ai créée en 2001, le Groupe de Recherches Historiques. Fort de nos 138 adhérents, je reviens ici enrichi de connaissances, d'animations locales, de publications et surtout d'amitiés.

Je remercie l'ancien maire Gérald Eymard qui m'a permis, pendant cette cure forcée, d'accéder longuement aux archives municipales. Il a apporté au Groupe de Recherches Historiques un certain soutien par l'acquisition par la commune de nos publications. Je n'oublie pas dans mes remerciements Thierry Baudeu, l'ancien adjoint à la culture qui a soutenu et mis en œuvre plusieurs de nos propositions parmi lesquelles la restauration des tableaux de l'église, l'acquisition de quelques affiches anciennes rares, le changement des plaques de rues de noms de personnalités locales et... la restauration des arcades des anciens thermes, qu'un autre élu affirme faussement avoir trouvé par hasard ! J'avais informé l'adjoint à la culture !

Lors de cette campagne, j'ai passé un excellent moment avec mon équipe, je ne l'oublierai jamais. Merci !

Grâce à cette nouvelle élection, je pourrais écrire de nouvelles pages d'Histoire avec vous et pour Charbonnières-les-Bains, sous la conduite de notre nouveau maire dont je révélerai le nom après l'annonce du résultat du vote qui va se dérouler.

D'avance, je lui souhaite, ainsi qu'à toute notre équipe et aux élus de l'opposition, plein de succès, en préservant autant que possible notre patrimoine et notre Histoire thermale qui nous donne une place singulière dans la Métropole. Je vous y aiderai aussi longtemps que possible.

Chers collègues, à partir de ce jour, comme moi, vous entrez dans l'Histoire de notre commune !

Bon vent à Charbonnières-les-Bains !

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2026 à l'unanimité

➤ Délibérations soumises au vote du Conseil Municipal

ELECTION DU MAIRE

Le président de séance rappelle les dispositions de l'article L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Est candidat : ARCOS Sebastian

**1er tour de scrutin (scrutin secret)**

- Nombre de votants : 29
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue requise : 14
- Résultats : **ARCOS Sebastian : 28 → Majorité absolue obtenue**

**Proclamation**

Le président de séance proclame **Sebastian ARCOS** maire de la commune de Charbonnières-les-Bains.

La présente délibération est établie conformément à l'article R2121-9 du CGCT, comportant : le jour et l'heure de la séance, les noms des membres présents et représentés, l'objet débattu, le résultat du vote et la date d'envoi de la convocation.

La présidence est reprise par Monsieur Sébastien ARCOS pour la suite de la séance et prend la parole pour son premier discours en tant que maire.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, au moment de revêtir cette écharpe, d'avoir une pensée pour ceux que j'aurais aimé voir ici. Je pense à ma maman, je pense à mes aïeux, ceux qui ont fait et façonné celui qui vous parle en ce jour.

Ceux qui seraient fiers de leur fils, de leur petit-fils, de leur ami, et qui ne sont pas là aujourd'hui. Certains ont parlé de forces de l'esprit, de présence invisible, et je sais, quelque part que vous êtes ici, parmi nous.

En ce moment solennel, je pense à vous, où que vous soyez, j'espère votre bienveillance, votre fierté.

Je voudrais aussi, évidemment, saluer les miens, ceux qui sont là aujourd'hui pour ce moment.

Miguel, mon père qui, venu d'Almeria en Espagne a trouvé en la France une patrie, une terre nourricière. C'est le nom d'Arcos, celui que tu m'as transmis, qui sera désormais associé pour toujours à l'histoire de notre petite commune.

Vanessa, Louis et Valentine. Cela fait longtemps que nos vies sont liées, que nous nous supportons mutuellement.

Cela fait longtemps que vous m'entendez parler de politique, nationale, municipale. Vous avez toujours été là, vous m'avez toujours supporté et Dieu sait que ce ne fut pas toujours simple.

Vous avez toujours été là.

C'est un nom souvent galvaudé : la famille. Nous en avons tous, nous avons tous des histoires familiales, il y a celle que l'on crée, il y a celle que l'on ne choisit pas mais qui est là.

Ma famille à moi, ce noyau dur, c'est tout ce que j'ai. J'ai grandi en tant qu'homme, je suis devenu celui qui vous parle grâce à Vanessa, grâce à Louis, grâce à Valentine.

Alors en toute simplicité, je l'affirme en ces lieux : « L'homme qui vous parle aujourd'hui vous doit tout. »

...

Les urnes ont parlé, la respiration démocratique locale a désormais eu lieu et je suis à la fois fier et honoré d'avoir été choisi par vous Chers Collègues en tant que Maire de Charbonnières Les Bains.

Mes premiers remerciements vont évidemment aux Charbonnoises et aux Charbonnois. Notre petite commune s'intéresse à son destin, les scrutins ici sont toujours disputés, les électeurs ont toujours le choix, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ce côté sain de notre démocratie locale est à souligner et nous le devons d'abord à ceux qui ont participé. Je voudrais donc rendre hommage aux 93 personnes qui se sont portées candidates au premier tour ainsi qu'aux deux têtes des deux listes qui m'étaient opposées Stéphane Cheron et Jean Berger.

Proposer un choix, une alternative, est l'essence de la démocratie. J'ai souvent représenté cela, souvent été minoritaire pour pouvoir me souvenir ici que c'est parce que nous avons ce choix, parce que nous décidons collectivement, que la démocratie peut exister, que le miracle démocratique peut perdurer.

Jusqu'à preuve du contraire, c'est ce modèle qui forge notre civilisation occidentale, c'est celui de la Cité Athénienne c'est celui que Churchill qualifiait de « pire système à l'exception de tous les autres » qui est notre référence commune et que nous devons le chérir.

A ce propos, je voulais rendre hommage à plusieurs personnes, que je ne connais pas vraiment personnellement.

Ce sont trois anciens Maires qui ne sont pas du tout de ma famille politique.

Ils ont été battus aux élections municipales et, vous l'avez sans doute suivi, ils ont été chassés, humiliés, insultés, parfois intimidés par des foules extrémistes hostiles.

Je voudrais donc, puisque leurs successeurs ne le feront pas, remercier Madame Michèle Piccard, ancienne Maire de Vénissieux, Mme Hélène Geoffroy, ancienne Maire de Vaulx en Velin et M Christian Duchêne, ancien Maire de St Fons.

Rien ne peut justifier le traitement que leurs adversaires politiques leur ont réservé après la défaite. Ceux qui se sont prêtés à ce genre de spectacle n'ont aucune dignité et sont sortis du champ républicain.

J'en profite donc à mon tour pour solennellement rendre hommage à mon prédécesseur, Monsieur Gérald Eymard.

Je vais me permettre de le tutoyer car tu fais désormais partie des murs de cette Mairie. Nous avons eu des désaccords, qui sont restés dans le cadre de la démocratie, mais on ne peut pas t'enlever une chose, cher Gérald.

Cette ville, c'est en partie toi, et tes équipes, qui l'avez façonnée. Il faut le reconnaître car Charbonnières les Bains a évolué, elle s'est adaptée, et dans les annales de cette Mairie, c'est ton nom qui restera attaché à ces 12 dernières années de mandat.

Au nom des Charbonnoises et des Charbonnois que désormais je représente, au nom de la République Française, je voulais t'adresser mes sincères salutations ainsi qu'à tous ceux qui furent à tes côtés.

Nos projets sont évidemment différents, nos orientations ne sont pas les mêmes et sans doute, voire certainement, que nos caractères et nos façons de faire sont différents également, mais je voulais dire l'admiration que j'ai pour toi, comme pour ceux qui t'ont précédé, et toute la fierté que j'ai à te succéder ici.

Parce qu'à Charbonnières les Bains, nous sommes viscéralement attachés à la démocratie, je voulais donc applaudir ceux à qui nous succédons et les féliciter pour le travail accompli.

Mesdames, Messieurs,

J'allais utiliser l'expression « au moment de prendre les rênes », mais je pense que celle-ci ne définit pas la méthode de gouvernance que nous souhaitons mettre en place ici. Je ne vais pas « prendre les rênes », nous allons les prendre ensemble.

Bien entendu, le Maire a un pouvoir réglementaire important, c'est celui qui tranche.

Mais je ne trancherai pas sans avoir consulté, sans avoir pesé le pour et le contre et sans avoir à cœur l'intérêt supérieur de Charbonnières les Bains et de ses habitants.

Telle est ma vision de la gouvernance locale, qui sera plus que jamais partenariale car nous ne pourrons faire sans la Métropole, le Département du Rhône, la Région, l'Etat et sans les acteurs privés et associatifs.

Je voulais d'ailleurs, en parlant du Département du Rhône, saluer son Président, Christophe Guilloteau. Une des qualités essentielles en politique, mais dans la vie en général, c'est la fidélité. Fidélité à des idées, fidélité à une éthique, fidélité en amitié.

Je connais beaucoup d'élus, beaucoup d'hommes et de femmes politiques, mais aucun ne rassemble à la fois cette fidélité, cet humanisme et disons-le, cette bienveillance.

Merci d'être là Christophe, ta présence est tout sauf une surprise, mais elle est sans doute le plus grand honneur que tu aurais pu me faire.

...

Mesdames, Messieurs, le Maire doit être le premier magistrat, le représentant de la République, mais il doit aussi être un négociateur doté d'une vision.

Tout ne sera pas parfait, nous le savons bien. Nous n'allons pas gagner tous les arbitrages, mais nous nous devons de travailler d'arrache-pied pour prouver à nos partenaires, aux Charbonnoises et aux Charbonnois que notre ville est non seulement la plus agréable de la Métropole de Lyon mais qu'elle est aussi un partenaire loyal, qu'elle tient ses engagements, qu'elle est bien gérée et qu'elle fait confiance à ceux qui créent de la richesse, à ceux qui s'investissent.

On dit souvent qu'il n'y a pas d'amour, mais qu'il n'y a que des preuves d'amour.

Je ne suis pas entièrement d'accord avec cela. L'amour est un sentiment qui m'habite par bonheur depuis fort longtemps. Mais il n'empêche qu'un Maire doit donner des preuves d'amour à sa population, à ceux qui l'ont placé où il est.

C'est à cela que je demanderai d'être jugé. Toutes ces preuves d'amour, l'équipe municipale que j'ai le plaisir et l'honneur de conduire va s'efforcer de les donner pendant 6 années.

Vous pouvez compter sur nous, sur notre travail et notre détermination !

Vive Charbonnières Les Bains !  
Vive la République !  
Vive la France !

➤ Intervention de J. BERGER :

Sébastien, je voulais te féliciter ainsi que ton équipe pour votre victoire aux élections, te dire que je te souhaitais bon courage pour ces 6 années à venir, que nous serons dans une opposition constructive et que nous serons très vigilants sur le respect des engagements que tu as pris. Bravo pour ton élection.

Sébastien ARCOS : merci Jean.

➤ Intervention de Marine BRILLAND :

Monsieur le maire, chers collègues, nous souhaitons remercier les charbonnois et charbonnois qui nous ont fait confiance. Nous vous félicitons, Monsieur le maire, pour votre élection à la tête de notre commune. Pour notre part, nous prendrons toute notre place dans ce conseil municipal avec un objectif clair : défendre l'intérêt général des habitants de Charbonnières-les-Bains. Nous serons une opposition constructive, attentive et engagée, avec la volonté de travailler utilement pour les administrés.

Sébastien ARCOS : merci.

Délibération n° 20260328-02

DETERMINATION DU NOMBRE  
D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-2 disposant que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal »

Vu l'article R.2121-9 du même code relatif au contenu des délibérations ;

Après en avoir délibéré, à main levée, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- **PRÉCISE** que l'effectif légal du conseil municipal est de 29 membres ;
- **CONSIDERE** les besoins du fonctionnement des services et des délégations ;
- **DÉCIDE** de fixer à 7 le nombre des adjoints au maire pour la durée du mandat.

*Rappel de légalité : le nombre d'adjoints ne doit pas excéder 30 % de 29 (arrondi à l'entier inférieur), soit 8 pour la commune de Charbonnières-les-Bains*

Tour	Votants	Suffrages exprimés	Majorité requise
1er tour	29	29	15
2e tour			
3e tour (majorité relative)			
Égalité (moyenne d'âge)			

Délibération n°20260328-03

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu l'article L.2122-2 du CGCT (nombre des adjoints fixé à 8 par délibération n° DEL20260328-02 ;

Vu l'article L.2122-7-2 du CGCT (scrutin de liste, parité/alternance, modalités de majorité) ;

Vu l'article R.2121-9 du CGCT (mentions obligatoires des délibérations) ;

Le président de séance rappelle que :

- les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;
- la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- si, après deux tours, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour est organisé et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité, sont élus les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée.

Listes de candidats déposées (7 noms par liste, alternance F/H) :

— Liste n°1 : Réinventer Charbonnières avec vous – S. ARCOS :

Rang	Nom et prénom (alternance F/H)
1	Philippe LHOPITAL
2	Valérie PONCET
3	Benoît MARBACH
4	Joëlle MOULIN
5	Eric HORRIOT
6	Pascale JARROSSON
7	Geoffrey PAYEN

#### 1er tour de scrutin

---

Nombre de votants : 29 — Suffrages exprimés : 24 — Majorité absolue requise : 12

Résultats :

• Liste n°1 : 24

→ Majorité absolue obtenue.

#### Proclamation

---

Sont proclamés adjoints au maire, dans l'ordre de la liste élue :

Rang	Nom et prénom (alternance F/H)
1	Philippe LHOPITAL
2	Valérie PONCET
3	Benoît MARBACH
4	Joëlle MOULIN
5	Eric HORRIOT
6	Pascale JARROSSON
7	Geoffrey PAYEN

Mention de parité : la liste élue respecte l'alternance F/H imposée par l'article L.2122-7-2 du CGCT.  
Sébastien ARCOS remet son écharpe d'adjoint à chaque Adjoint et fait lecture de la Charte de l'élu.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE,  
DES ADJOINTS AU MAIRE,  
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE FONCTION DU MAIRE

Les indemnités des élus (maire, adjoints et conseillers municipaux délégués) sont calculées selon un barème, en fonction de la strate de la population de la commune (article 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT). L'article L2123-23 fixe le montant de l'indemnité allouée au titre de l'exercice des fonctions du maire.

Pour la commune de Charbonnières-les-Bains, comprise dans la tranche de 3 500 à 9 999 habitants, le taux de l'indemnité attribuée au maire est de 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, ceci sans les éventuelles majorations.

Ensuite, les articles L2123-24 et L2123-24-1, relatifs aux indemnités de fonctions susceptibles d'être versées aux adjoints et aux conseillers municipaux fixent quant à eux des taux maximums.

Pour la tranche de population de Charbonnières-les-Bains, le taux maximal de l'indemnité pouvant être alloué à un adjoint, servant au calcul de l'enveloppe globale des indemnités, est de 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Il convient donc de délibérer sur ce pourcentage effectivement attribué.

Il est par ailleurs rappelé au conseil que les indemnités versées aux conseillers municipaux délégués pour l'exercice de leurs fonctions sont prélevées sur l'enveloppe des indemnités maximales susceptibles d'être attribuées au maire et aux adjoints, avant toute majoration. Les indemnités doivent refléter les fonctions effectivement exercées par les adjoints, par les conseillers municipaux délégués au regard de leurs délégation attribuées par le maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R2123-23 ;

Vu la délibération n° DEL20260328-02 en date du 23/03/2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints ;

Monsieur le Maire ayant fait savoir sa décision de minorer le taux de l'indemnité susceptible de lui être attribué et au regard des articles susvisés du CGCT fixant des taux maximums, il est nécessaire de déterminer les taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

➤ Intervention de Pascale JARROSSON :

Je voudrais remercier Monsieur le maire parce que je trouve très élégant de baisser son indemnité pour que tout le monde puisse avoir quelque chose. Je tenais à vous remercier.

Sébastien ARCOS : merci. C'est l'avantage quand on travaille, on n'a pas de pression sur ce sujet et on a une indépendance.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, à l'UNANIMITE :

- DECIDE que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées par les articles précités, est fixé au taux suivant :

	Pourcentage de l'indice brut terminal de la FPT
Maire	45,00 %
1 <sup>er</sup> Adjoint	21.50 %
Adjoint	17.20 %
Conseiller municipal délégué	8,00 %
Conseiller municipal	1.62 %

- PRECISE que le montant maximum des crédits ouverts au budget, pour le financement des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ;
- DIT que les dépenses en résultat seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 65 – compte 653 et ses déclinaisons, fonction 021 ;
- APPROUVE le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à compter de la date à laquelle l'arrêté de délégation de fonctions sera exécutoire.

➤ Intervention de Claude LAURENT

Merci Monsieur le maire. Félicitations à vous et toute ta liste que tu as su emmener à la victoire. Je voulais m'exprimer au nom de notre liste dont la tête de liste, Stéphane CHERON, a pris la décision de démissionner avant le conseil d'installation. Charbonnières est une commune tranquille où respecter le jeu démocratique est une véritable évidence.

Tout au long de cette campagne, nous avons su réunir une équipe constituée pour plus 70 % de membres issus de la société civile et pu développer l'ensemble de nos convictions et de nos projets avec un seul objectif : l'intérêt général.

Les charbonnois ont choisi, nous respectons bien évidemment.

Contrairement à ce que tu as dit, nos projets ne sont pas différents du fait de convictions politiques. Nous avons une seule vision : l'intérêt général, le cadre de vie. On a un certain nombre de projets que tu n'as pas évoqués dans ton discours d'investiture qui sont sensiblement identique. Ce qui peut nous permettre, au niveau de l'opposition de pouvoir apporter nos engagements. Je dirais, pour avoir vécu ce dernier mandat : être dans l'opposition n'est pas toujours une mission facile. Toutefois, nous souhaitons travailler en collaboration, se concentrer sur des problématiques essentielles, rester professionnels et respectueux. Nous serons attentifs à un certain nombre de dossiers la maison médicale, les requalifications d'un certains nombre de bâtiments ou équipements comme le dojo. Nous serons attentifs également aux 230 logements étudiants et pour Florent, l'évolution du budget de fonctionnement et je pense est un marqueur significatif pour les années à venir.

Avant d'en terminer, au nom de l'ensemble de la liste, Je veux remercier nos jeunes générations représentées ici par Marine et Sandra. Je leur promets à titre personnel de les aider et de les assister à leur convenance.

Compte tenu de la règle électorale, nous nous retrouvons avec 6 membres de l'opposition contre 23 pour la majorité et donc très minoritaires. Cette minorité nous oblige, me semble-t-il, car nous sommes sur les 6 de l'opposition, 4 anciens élus. Je vais m'exprimer en mon nom personnel car je pense qu'il est utile de laisser la place à un certain nombre de nos membres issus de la société civile qui n'ont jamais été élus, en leur promettant notre assistance. J'ai entendu ton approche très positive : participative, constructive au niveau de la gouvernance à venir. Je suis sûr et je t'en remercie par avance de les traiter avec la plus grande bienveillance. Je vais donc me retirer à titre personnel et confirmer que dès lundi matin je remettrai ma démission officielle et avec une certaine nostalgie, je voudrais remercier Gérald EYMARD, tu l'as fait, de m'avoir accordé sa confiance en matière de délégation des finances. Je pense qu'on sort avec un bilan qui devrait vous permettre de partir sur de bonnes bases. Et je voudrais également remercier l'ensemble des agents de la commune avec qui j'ai pu tisser des liens et je voudrais que Cécile et Sybil soient mes porte-parole pour les en informer.

Je vous remercie.

Sébastien ARCOS : merci Claude pour ton engagement pour notre commune.

➤ Intervention de Jean BERGER

La déclaration de Claude est une décision que nous avons prise après la fin des élections. On peut considérer que nous avons sur nos 2 équipes des jeunes qui avaient envie de s'engager et découvrir la vie d'une commune et être au service de tous, donc je me retirerai lundi matin pour permettre à 2 de nos colistiers de monter à vos côtés au sein du conseil municipal.

Sébastien ARCOS : de la même manière, merci Jean pour ces années de mandat que tu as exercé.

La séance est levée à 11 h

Le Maire,  
Sébastien ARCOS



Le secrétaire de séance  
Florent AMBROGGI

